

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL
2017

POSTE - TBM

CGSP

FGTB Services Publics

La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?

73^e année - n°4 - avril 2017 (mensuel) | dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



DOSSIER P. 4



ÉDITO

Quand le Droit est
au service d'une
idéologie...

P. 3



POSTE

ASBL PENSOC
P. 12



TBM

Interrégionale
de Bruxelles
P. 14

Signature du rapport de la BNB : Rudy De Leeuw ne donne pas son feu vert

Rudy De Leeuw, Président de la FGTB et, en cette qualité, Régent auprès de la Banque nationale de Belgique, n'a pas approuvé le rapport de la BNB. La FGTB constate que le Conseil des Régents n'a que très peu tenu compte des préoccupations des travailleurs.

Avant toute chose, Rudy De Leeuw rejette l'affirmation selon laquelle la politique de réforme commence à porter ses fruits. Et ce, plus précisément en matière d'emploi puisque l'évolution de l'emploi reste à la traîne par rapport à la moyenne de la zone Euro.

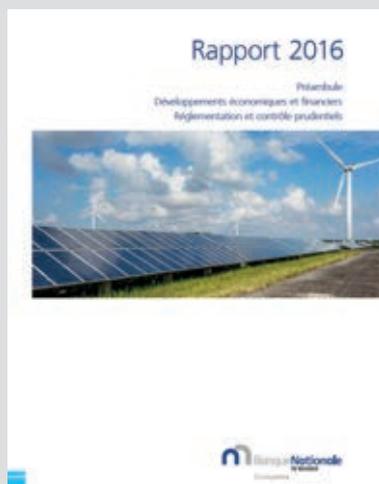
Il est inacceptable pour Rudy De Leeuw que le rapport ne tienne pas suffisamment compte de la sauvegarde des droits sociaux lors de la simplification de la réglementation.

Il en va de même quant à l'absence d'un plaidoyer visant à rendre le travail plus faisable, particulièrement pour les travailleurs plus âgés.

Pour la FGTB, il s'agit d'un point de rupture car le travail faisable doit être prioritaire dans le cadre du débat socio-économique et sociétal.

Enfin, il y a toujours ce manque d'attention pour une fiscalité plus juste et un passage à d'autres sources de financement que le travail.

Alors que ce devrait être une réponse cohérente aux éventuelles réductions de cotisations patronales.



Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2017 – Revenus 2016

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du pré-compte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...)

- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Namur

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Les mercredis 17 et 31 mai - 7 et 21 juin 2017

de 9h à 12h

à la CGSP, rue de l'Armée Grouchy, 41
Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin)

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (Pensionnés)

Projection du film « Bread and roses »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) vous invite à la projection du film « Bread and roses (Du pain et des roses) » de Ken Loach. Le film traite de la lutte des travailleurs immigrés pauvres aux USA.

Quand : le 9 mai à 10h, à la Régionale, 42, rue de Montigny à Charleroi.

Les actifs comme les prépensionnés sont les bienvenus.

Pour des raisons d'organisation, veuillez vous inscrire auprès de l'accueil au 071/797 111.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck – 0495/340 928.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB,
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.

- 12h : barbecue géant suivi d'animations diverses.
- 21h : clôture des festivités.

Réservations : 1mai.namur@cgsp.be (081/72 91 11).

Réservations obligatoires avant le 21 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 (12 €/adulte - 6 €/enfant) ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Quand le Droit est **au service d'une idéologie...**

C'est l'histoire d'un refus, refus de l'État belge de venir en aide à une famille avec 3 enfants en bas âge tentant désespérément de fuir la guerre.

Refus qui en aurait scandalisé beaucoup si la famille en question n'était pas originaire d'Alep en Syrie. Mais, dans le climat de peur ambiant, nous sommes tous confrontés à des proches affirmant qu'il est nécessaire de fermer les frontières. Ce climat a pour conséquences que l'on ne trouve pas révoltant le sort fait à cette famille et, à travers elle, à tous les migrants du monde. Il faut prendre garde car la peur risque de faire de nous des monstres égoïstes insensibles aux malheurs et aux souffrances des autres. Des monstres incapables de comprendre que la violence infligée à un être humain, d'où qu'il soit, est une violence faite contre l'Humanité dans son entièreté.

Car ni la peur du terrorisme, ni la peur des autres, pas plus que la situation économique difficile de notre pays ne justifient de rester sourds aux cris de détresse qui nous proviennent de Syrie et d'ailleurs. Il faut être lâche, ou crapuleux, pour oser refuser le droit élémentaire à la protection internationale et se cacher derrière des arguments juridiques.

La Cour de Justice européenne vient pourtant de donner raison à l'État belge dans son refus d'octroyer des visas humanitaires à cette famille.

Cet arrêt de la Cour de Justice nous donne l'occasion de rappeler que le Droit n'est pas neutre, que son interprétation est souvent le résultat d'un rapport de force.

Une règle de droit peut être interprétée de différentes manières.

Ainsi, dans ses Conclusions (travail préparatoire à l'arrêt, l'avocat général de la Cour de Justice de l'UE, Paolo Mengozzi, avait une lecture des règles juridiques toute différente de celle de ses confrères. Se basant sur les mêmes sources de droit qu'eux, il appelait les États membres à ne pas fuir leurs responsabilités et à faire honneur aux règles de droit international permettant à cette famille de recevoir la protection demandée.

En reconnaissant que les États membres peuvent refuser l'octroi d'un visa humanitaire, la Cour de Justice et la Belgique refusent à reconnaître les voies légales d'accès à la protection internationale. Ce faisant, ils poussent ceux qui veulent échapper à la guerre à mettre leur vie en danger. La Cour, le Gouvernement belge sont donc coresponsables de la mort de toutes ces personnes dans les eaux sombres et froides de la Méditerranée. Ils sont complices de ces passeurs sans scrupule qui s'enrichissent sur la misère et la détresse des migrants. En d'autres termes, en faisant une telle lecture du droit international, ils choisissent leur camp, celui du racisme, de la haine et de la lâcheté.

Pour notre part, nous condamnons sans réserve ce choix politique et nous continuons de dire et de crier que personne n'est illégal.

Nous voulons être de ceux qui ne feront jamais écho à la peur, à la haine et au racisme et qui par leur comportement au quotidien, parfois par de tout petits gestes, feront la preuve que seules la Solidarité, la Fraternité et l'Égalité sont porteuses de progrès.

Nous ne jetterons pas les bases de demain sur des charniers ou sur des ruines mais sur des valeurs universelles qui enchantent nos vies et nous donnent des raisons de lutter !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?

Le Comité pour l'Annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM) vient de sortir une nouvelle brochure¹ mettant en lumière le comportement des fonds vautours. Elle fait également le point sur la loi belge censée limiter leur action et qui est attaquée aujourd'hui par l'un des principaux fonds vautours.



À ce jour, un nombre croissant de pays connaît des difficultés de remboursement de dettes du fait de la baisse du prix des matières premières et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Le Mozambique est d'ailleurs en défaut de paiement sur une partie de sa dette depuis le 18 janvier 2017. Cette situation constitue une aubaine pour les sociétés financières qui profitent des problèmes financiers des États afin d'enregistrer des bénéfices indécents sur le dos des populations. C'est de ces comportements que leur vient le nom de « fonds vautours ».

Qu'est-ce qu'un fonds vautour ?

Racheter la dette d'un pays 1,8 million de dollars puis réclamer le paiement de 118 millions de dollars pour la même dette, cela semble inimaginable, or c'est malheureusement possible.

C'est même une spécialité pour certains investisseurs. Ces entreprises financières, souvent domiciliées dans les paradis fiscaux, rachètent à très bas prix – principalement sur le marché secondaire (marché d'occasion où se vendent et s'achètent des titres de la dette) – la dette d'États en difficultés à une fraction de sa valeur d'origine, pour ensuite en réclamer en justice le paie-

ment à 100 %, auxquels elles ajoutent les intérêts et des pénalités.

Les profits qu'elles engrangent représentent en moyenne 3 à 20 fois leur investissement, ce qui équivaut à des rendements de 300 à 2 000 % réalisés au détriment des budgets de l'État, des services publics et des citoyens.

Quelles sont leurs victimes ?

Les continents latino-américain et africain sont les plus harcelés par les fonds vautours, néanmoins ces derniers attaquent partout où il y a du profit à faire. Au niveau mondial, la liste des victimes est longue et inclut désormais des pays européens comme la Grèce.

Le premier fait d'armes des fonds vautours remonte aux années 1990. En 1996, *Elliot Associates*, un fonds vautour basé à New York, acheta des titres de la dette du Pérou pour un montant de 11 millions de dollars, avant d'intenter une action en justice contre le gouvernement péruvien. En octobre 1999, la Cour d'appel fédérale lui donna raison, contraignant le Pérou à lui payer la somme de 58 millions de dollars. Au final, le fonds vautour empochait un taux de profit de plus de 400 %. Depuis

lors, des dizaines de procédures de ce genre ont eu lieu.

Quelques exemples

En Zambie

En 2006, quelques mois avant l'effacement d'une partie de la dette de la Zambie, le fonds vautour Donegal engage une action en justice. En 2007, la Haute Cour de Londres condamne la Zambie à verser à *Donegal* 15,4 millions de dollars et à prendre à sa charge une partie des frais de justice, soit en tout 17 millions de dollars... alors que ce fonds n'a déboursé que 3,3 millions de dollars pour racheter la créance sur la Zambie et malgré des faits avérés de corruption de fonctionnaires par le fonds vautour.

Restructuration de la dette

Une restructuration de dette passe généralement par des négociations entre le pays débiteur et ses créanciers. Elle consiste en un rééchelonnement (baisse des taux d'intérêt et allongement du calendrier des remboursements) et parfois à une réduction de la dette.

Les restructurations prennent donc place dans des situations de crise, souvent en réponse à un défaut, et sont toujours le résultat de calculs économiques et géopolitiques de la part des créanciers.

En Argentine

Fin 2001, la moitié de la population argentine vit en dessous du seuil de pauvreté. Face à une dette insoutenable et odieuse², l'Argentine décrète un moratoire, c'est-à-dire une suspension de paiement. Le gouvernement négocie ensuite une restructuration de sa dette, qui est acceptée par 93 % de ses créanciers. Les fonds vautours, qui ont racheté à prix bradé des titres de sa dette juste avant et après le moratoire, refusent de participer aux négociations et attaquent l'Argentine devant les tribunaux.

Le 26 octobre 2012, un arrêt de la Cour d'appel de New York, confirmé en 2014, leur donne raison. En 2016, le président Macri décide de céder à leurs exigences en empruntant 16,5 milliards de dollars sur les marchés financiers pour les payer. NML Capital (filiale de Elliott) devrait empocher près de 2 milliards de dollars, pour des créances rachetées 80 millions de dollars, soit 25 fois leur valeur. Les fonds vautours ne sont pas les seuls gagnants : BNP Paribas, qui a également refusé la restructuration, a reçu 52,4 millions de dollars, ce qui représente 150 % de la valeur nominale des créances qu'elle détenait sur l'Argentine.

En Grèce

En 2012, année de la restructuration de sa dette, la Grèce a déboursé 436 millions de dollars, dont 90 % au seul bénéficiaire du fonds vautour *Dart management*. Mais les vautours sont bien plus nombreux qu'on ne le pense... Ainsi, la Banque centrale européenne a racheté à plusieurs banques privées des titres grecs pour une valeur de 40 milliards d'euros, mais elle exige de la Grèce le remboursement intégral de la valeur nominale, soit 55 milliards d'euros plus les intérêts...

Au Congo-Brazzaville

Dans les années 2000, *Kensington*, autre filiale de Elliott, a racheté des titres de dette du Congo-Brazzaville pour 1,8 million de dollars. Elle a ensuite réclamé le paiement de 118 millions de dollars et fait saisir des fonds destinés au Congo-Brazzaville dans le monde entier. L'une des saisies en question était un don d'un montant de 587 585 euros provenant de la Coopération belge au développement...

Ce détournement a entraîné l'adoption d'une première loi belge en 2008 contre les fonds vautours, qui protège les biens de la coopération au développement de toute saisie.

Passagers clandestins

Ces victoires des fonds vautours ont de graves conséquences. Non seulement, le pays s'endette encore davantage mais la possibilité d'obtenir des restructurations de leur dette se réduit du fait que les autres créanciers exigent désormais les mêmes faveurs que celles octroyées aux fonds vautours.

En effet, cette pratique envoie un message clair aux fonds spéculatifs : « refuser de participer à des opérations de restructuration de la dette peut rapporter gros ». À l'avenir, il



sera dès lors encore plus compliqué pour un État en défaut de paiement de persuader ses créanciers de participer volontairement à une opération d'allègement de la dette. Et d'autant plus tentant pour les fonds vautours de jouer le rôle de *passagers clandestins*, c'est-à-dire abuser de l'aubaine du désendettement consenti par d'autres pour mieux exiger le paiement intégral de créances acquises à bas prix.

La législation belge

Sept ans après la première loi de 2008, le Parlement belge en adopte une nouvelle à l'unanimité, le 12 juillet 2015, bien plus ambitieuse et efficace. Cette loi, rédigée notamment avec l'expertise du CADTM, est une avancée importante contre la spéculation financière indécente car elle empêche les spéculateurs d'obtenir, en Belgique, un « avantage illégitime », c'est-à-dire plus que ce qu'ils ont payé pour racheter des créances. Ils ne pourront obtenir que le prix qu'ils ont payé pour racheter des titres de dette souveraine, même s'ils ont obtenu une sentence à l'étranger qui leur est favorable.

Au niveau mondial, seuls trois pays ont pris des lois pour contrer ces spéculateurs : la Belgique, le Royaume-Uni et la France. La loi belge, soutenue par l'ONU, fournit un cer-

tain nombre de critères pour identifier les créanciers spéculateurs comme les fonds vautours. Pour appliquer la loi, le juge belge devra constater la réunion d'au moins deux critères dans la liste ci-dessous, dont le premier est obligatoire :

- l'existence d'une disproportion manifeste entre le prix payé et la somme réclamée ;
- le créancier refuse de participer à la restructuration de la dette ;
- il a abusé de la faiblesse de l'État débiteur pour s'octroyer des avantages anormaux ;
- il a son siège dans un paradis fiscal ;
- les montants réclamés sont de nature à porter atteinte de manière sensible aux conditions de vie de la population ;
- l'État attaqué est en état d'insolvabilité ou de cessation de paiement avérée ou imminente au moment du rachat de la créance ;
- le créancier multiplie les procédures judiciaires à l'excès à travers le monde.

Le procès contre la loi belge

Certes, la loi belge a un champ d'application limité, puisqu'elle ne concerne que les cours et tribunaux belges. Elle n'en représente pas moins un modèle qui, s'il était généralisé aux autres pays, serait susceptible de mettre fin à l'action néfaste des fonds vautours.

Face à une telle menace, le fonds NML Capital, filiale du fonds Elliot Associates de Paul Singer, basé dans les îles Caïmans, et principal protagoniste du bras de fer avec l'Argentine, a introduit, en mars 2016, un recours en annulation de la loi devant la Cour constitutionnelle. Son objectif est de dissuader d'autres États d'adopter des législations similaires sur les fonds vautours. Ce qui prouve l'efficacité du dispositif belge.

Ce recours a aussitôt été contesté par trois ONG belges (le CNCD-11.11.11, son homologue flamand et le CADTM) qui ont fait valoir leur « intérêt à agir », aux côtés de l'État belge, pour dépo-

ser une requête en intervention pour défendre le maintien de la loi.

Couper les ailes aux fonds vautours

Ainsi que le propose Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD, « la solution pour mettre un terme à l'action des fonds vautours consiste à instaurer un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette, afin de contraindre tous les créanciers d'un pays en défaut de participer à l'opération

d'allègement et d'empêcher les pratiques de passager clandestin des fonds vautours.

Un tel mécanisme a été proposé par le FMI en 2002, puis par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015, mais la proposition a jusqu'ici été refusée par les pays développés. »³

C'est pourtant la seule politique qui briserait une fois pour toutes les ailes aux fonds vautours.

1. Vous pouvez télécharger cette brochure sur www.cadtm.org. Vous pouvez également y signer la pétition pour défendre et internationaliser la loi belge sur les fonds vautours et/ou envoyer une lettre d'interpellation au gouvernement. <http://www.cadtm.org/Petition-pour-defendre-et>
2. Une dette est odieuse lorsque deux conditions sont réunies : l'absence de bénéfice pour la population et la complicité des prêteurs. Une dette est insoutenable lorsque son paiement porte atteinte gravement à la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux, comme ceux relevant de l'éducation, de l'eau, des soins de santé ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social.
3. Arnaud Zacharie, *Couper les ailes aux fonds vautours*, septembre 2016, à lire sur www.cncd.be.



« Il faut tuer TINA »

200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde

« *TINA* » ... *There Is No Alternative* : il n'y a pas d'alternative. La célèbre expression de Margaret Thatcher est tout sauf vraie. Des alternatives au capitalisme et à la pensée unique néolibérale existent. Elles sont construites par des femmes et des hommes qui, partout dans le monde, se dressent contre l'injustice, les inégalités, l'oppression. Beaucoup de ces alternatives sont simples, cohérentes et, avec un peu de volonté politique, pourraient être mises en œuvre dès aujourd'hui.

Prétendre que l'être humain est fondamentalement égoïste ou que le capitalisme est notre seul horizon revient à forger notre impuissance : en jetant le discrédit sur celles et ceux qui veulent changer le monde, taxés de rêveurs, d'utopistes, TINA nourrit le fatalisme, la passivité et la résignation. En effet, comment penser l'alternative et pourquoi agir si l'on part du principe que, de toute façon, « c'est foutu » et qu'on n'y pourra rien changer ?



C'est le point de départ et l'objectif de ce livre : proposer un outil accessible, pratique, concret et rigoureux pour rompre avec le fatalisme et montrer que, dans tous les domaines (finance, économie, éducation, etc.), des alternatives crédibles à la mondialisation capitaliste sont à notre portée.

L'Histoire a montré qu'il est vain d'attendre passivement que nos dirigeants servent les intérêts des populations. Ce ne sont pas le bon sens ou l'intérêt général qui mènent le monde, mais les rapports de force. Face à la puissance organisée des transnationales et de la finance, il est temps que les peuples s'organisent, prennent en main leur destin et, par l'action collective, relèvent le défi du changement.

Olivier Bonfond est économiste et conseiller au CEPAG. Militant altermondialiste, membre notamment du CADTM et de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Belgique (ACiDe).

Olivier Bonfond, *Il faut tuer TINA. 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, Éditions du Cerisier, Cuesmes, février 2017, 528 pages, 25 €

SALAIRE

2017, année de l'augmentation des salaires !

Les syndicats européens se sont accordés pour faire de 2017 l'année de l'augmentation des salaires des travailleurs européens. Le FGTB soutient évidemment cette action.

Pour atteindre cet objectif, les syndicats sont en première ligne. C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) vient de lancer une campagne au niveau européen pour une hausse salariale : « *Le temps de NOTRE relance est venu !* ».

« *Bénéfices et rémunérations des cadres se sont depuis longtemps remis de la crise mais les salaires des travailleurs ne sont toujours pas revenus aux niveaux d'avant crise*, a déclaré le Secrétaire général de la CES, Luca Visentini.

La CES examinera les écarts salariaux dans l'ensemble de l'Europe. Lors de la réunion de son Comité exécutif, la CES a convenu que :

- elle ferait pression pendant toute l'année 2017 pour obtenir une augmentation salariale pour les travailleurs européens ;



- une augmentation des salaires se justifie pleinement pour s'attaquer aux inégalités croissantes et à la pauvreté des travailleurs ;
- donner plus d'argent à dépenser aux travailleurs relancerait l'économie dans son ensemble bien plus efficacement que les mesures actuelles telles que l'allègement des cotisations sociales et les réductions des dépenses publiques.

<http://payrise.eu/>



Nos perspectives syndicales pour Bruxelles

Voir plus loin et défendre notre projet de société pour Bruxelles et les Bruxellois, tel est le sens de notre action syndicale ; telle est l'ambition des perspectives d'avenir élaborées par les secteurs de la CGSP-Bruxelles à la suite de son congrès statutaire de juin 2016 et du renouvellement de ses instances.

Il s'agit non seulement de défendre au mieux les intérêts des gens, qu'ils soient travailleurs, allocataires sociaux, migrants ou pensionnés, mais aussi de promouvoir notre projet de société solidaire. C'est notre raison d'être et pour y parvenir, il nous faut nous dégager du quotidien, relever la tête et voir plus loin, analyser la situation, poser un diagnostic pertinent, et définir nos objectifs, l'orientation de nos actions, définir les combats à mener. Ceux qui nous sont communs, comme ceux plus spécifiques à chaque secteur des services publics que nous représentons.

Ainsi, nous avons exploré les divers domaines en rapport direct avec les services publics bruxellois pour les traduire en perspectives et les décliner en revendications qui sont et seront les axes de nos actions. En voici les grandes lignes :

1. Petite enfance

On considère qu'une part considérable de l'avenir des individus se joue dans les premiers moments de la vie. C'est pourquoi, il faut investir massivement dans l'offre pour permettre un accueil en crèche professionnel et de qualité dans des structures publiques accessibles en termes d'horaires, de coût et de proximité.

2. Enseignement

Dans le même esprit, soutenir la création de nouvelles écoles publiques proposant des pédagogies diversifiées adaptées à tous les enfants reste une priorité. Ceci dans une approche élargie associant les autres acteurs publics concernés afin de répondre de la façon la plus pertinente aux enjeux de l'évolution démographique et aux réalités bruxelloises dans ce domaine. Afin de donner sa pleine mesure à l'éducation,

ramener l'obligation scolaire à deux ans et demi, mettre en place un tronc commun polytechnique jusqu'à 16 ans et développer un accueil extrascolaire gratuit dans les écoles.



3. Pauvreté

Dans la lutte contre les racines de la pauvreté parentale et par conséquent infantile, les services publics jouent un rôle redistributeur de richesses permettant l'accès, même aux plus démunis à l'enseignement, aux transports, aux soins de santé, au logement, notamment. Pour les préserver et les développer, il faut lutter contre les mesures de démantèlement de la sécurité sociale et s'appuyer sur les compétences fiscales de la Région bruxelloise pour mettre en œuvre une fiscalité juste.

4. Emploi

Les services publics constituent un réservoir d'emplois de qualité qu'il faut réhabiliter et revaloriser. Nous refusons toutes les formes de travail précaire, voire gratuit, qui engendrent le dumping social et exigeons la statutarisation des emplois publics et le maintien d'une pension de service public.

Dans ce domaine, notre plus beau chantier est celui du partage du travail par une réduction collective du temps de travail : la semaine de 4 jours sans perte de salaire ni avantages sociaux et avec embauche compensatoire.

5. Santé

Bruxelles dispose d'une offre hospitalière publique en qualité comme en quantité que nous devons préserver pour que chacun puisse y avoir accès.

Parallèlement, nous devons soutenir le développement de l'offre publique de soins à domicile et dans les services d'aide aux personnes.

6. Mobilité

Nous défendons l'arrêt des privatisations et filialisations à la SNCB et le retour à une structure unique permettant une meilleure coordination entre

le gestionnaire et l'opérateur. Nous nous opposons à la création d'un service minimum comme au projet qui prévoit de faire circuler des trains sans accompagnateurs.

Nous défendons une meilleure intégration des opérateurs de transport et l'octroi d'un libre parcours pour tous.

Tout est lié

C'est une évidence, ces domaines sont interdépendants et appellent un projet de société cohérent, basé sur la solidarité, la répartition des richesses et le sens de l'intérêt général.

Dans un monde où l'ordre s'établit sur l'injustice et où les inégalités se creusent ; dans un contexte de démolition organisée de la solidarité et de la protection sociale ; dans un climat politique de répression des luttes sociales et d'exclusion, la violence sociale est tangible et il est urgent de mettre ce projet en œuvre.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

Six façons de promouvoir l'égalité hommes/femmes

Peut-on espérer une égalité hommes/femmes en 2017 ? Non. Aujourd'hui, les femmes gagnent encore 20 % de moins que les hommes. Il est plus que temps de réduire cet écart. Voici six façons d'éliminer cette inégalité manifeste entre les hommes et les femmes.

Stimuler l'emploi à temps plein

Peu de femmes choisissent délibérément un travail à temps partiel. Par conséquent, proposer des emplois à temps plein et œuvrer véritablement à l'allongement des horaires de travail partiel est indispensable.

Élargir l'offre de structures d'accueil et de soins

Des crèches abordables, en quantité suffisante et de qualité, avec des heures d'ouverture flexibles, sont primordiales. Les parents d'enfants en âge scolaire doivent pouvoir compter sur une offre d'accueil étendue et souple en dehors des heures d'école. L'accès à des soins abordables et de qualité pour les personnes nécessitant des soins et les personnes âgées, est également un point essentiel pour encourager le travail à temps plein.

Rendre le congé de naissance obligatoire

Avoir un enfant est une responsabilité partagée.

La FGTB plaide pour vingt jours de congé de naissance, avec dix jours à prendre obligatoirement dans le mois qui suit la naissance. Les autres 10 jours peuvent être pris librement dans une période allant de trois mois avant la date d'accouchement prévue, jusqu'à six mois après la naissance.

Pendant la période de congé, il ne peut pas y avoir de perte de revenu. La première semaine, l'employeur paie le salaire ordinaire, ensuite il paie un complément à l'allocation INAMI.

Travailler moins = moins de pression !

Le gouvernement avait promis de s'atteler à un « travail faisable », mais le débat

reste centré sur la flexibilité et non sur la redistribution du temps de travail. Nous plaçons pour une **réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauches compensatoires**. Le temps de travail hebdomadaire passerait ainsi en dessous des 38 heures.

Pourquoi est-ce une bonne chose ? Cette réduction du temps de travail garantit un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. C'est seulement si la mesure est applicable pour tous que les femmes auront autant de chances que les hommes de se construire une carrière. Par ailleurs, un temps de travail plus court redistribue le travail disponible de telle sorte qu'il s'agit également d'un instrument de choix pour la création d'emplois.

Définir des quotas pour les Comités de direction des entreprises publiques et sociétés cotées en bourse

Comme le démontre une récente étude de l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, les quotas constituent un moyen efficace de briser le plafond de verre. Le pourcentage de femmes siégeant dans les Conseils d'administration de sociétés cotées en bourse, d'Entreprises publiques économiques et de la Loterie nationale a doublé en six ans. Mais ce n'est pas encore suffisant. Là aussi, l'écart est encore beaucoup trop grand.



Exiger l'application correcte de la loi sur l'écart salarial du 22 avril 2012

L'objectif de la loi du 22 avril 2012 (avec modification de la loi au 12 juillet 2013) était de lutter contre l'écart salarial à tous les niveaux : lors de la concertation sociale, dans différents secteurs via une neutralité de genre et dans les entreprises avec des plans d'égalité de chances.

Des études démontrent toutefois que celle-ci ne trouve pas suffisamment d'écho, surtout au sein des entreprises. Pourtant, selon cette loi, les entreprises doivent veiller - dans leur bilan social - à une ventilation hommes/femmes de la charge salariale pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel. Beaucoup d'entreprises ne le font toutefois pas (encore).

Et pour finir, trois pistes à creuser

Œuvrer à plus de pouvoir d'achat, plus d'emplois de qualité pour tous et à une meilleure combinaison entre vie privée et vie professionnelle.

Instaurer une fiscalité juste, renforcer les services publics et la sécurité sociale, œuvrer à une pension décente pour tous. Nous voulons une autre politique, une politique juste et équilibrée, qui tienne compte de la situation des femmes au sein de la société.

Article mis en ligne sur le site de la FGTB le 3 mars 2017

Nous refusons que le terrorisme change notre modèle de société

Sous prétexte de répondre à la menace terroriste, le gouvernement projette de voter une loi portant sur la levée du secret professionnel des travailleurs sociaux ce jeudi 16 février. Le ministre Borsus est clair, alors que cette loi concerne aujourd'hui les « soupçons autour du terrorisme », il veut que cela se généralise à tous les soupçons de délits. Le contexte du « terrorisme » est réapproprié pour manipuler et faire passer une loi scandaleuse juste par électoralisme et pour alimenter la peur alors qu'il existe déjà une loi qui permet de lever le secret professionnel en général s'il y a un risque non hypothétique de préjudice sur une personne.

Nous refusons la levée du secret professionnel des travailleurs sociaux, tout comme la loi autorisant l'expulsion des étrangers nés en Belgique ou en séjour légal depuis de longues années. Il s'agit d'atteintes à la démocratie et au principe d'égalité. Ce n'est pas le modèle de société que nous voulons !

Personne ne prétendra que la menace terroriste n'existe pas. Elle suppose une réaction du gouvernement belge comme de l'Union européenne. Mais ces réactions ne peuvent en aucun cas remettre en cause notre modèle de société. C'est ce que tous, nous nous étions juré au lendemain des attentats.

Pourtant, la loi sur la levée du secret professionnel des travailleurs sociaux et la loi autorisant l'expulsion des étrangers nés en Belgique ou en séjour légal depuis de longues années ne sont rien d'autre que des atteintes à la démocratie et au principe d'égalité.

Le secret professionnel peut être rompu en cas de danger immédiat pour des tiers et la personne tenue au secret peut le rompre devant un juge. La nouvelle loi n'est donc d'aucune utilité si ce n'est qu'elle renforce les préjugés à l'égard des personnes bénéficiant des aides du CPAS. Elle ne fait que rencontrer les objectifs électoralistes du gouvernement MR/N-VA.

Quant à la loi autorisant l'expulsion des étrangers, elle est contraire au principe de droit qui garantit que tous ceux qui naissent en Belgique ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il est inadmissible de créer deux catégories de citoyens.

Si l'on veut contrer la menace terroriste et garantir notre modèle de société, c'est de toute autre chose dont nous avons besoin.



Photo : Isabelle Marchal

Il nous faut des professeurs qui peuvent exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Il nous faut une vie associative et culturelle dynamique qui participe à l'émancipation, à l'esprit critique, à la multiculturalité et à la cohésion sociale.

Il nous faut des services publics accessibles et de qualité.

Il nous faut un projet de vivre ensemble et des perspectives d'avenir grâce à la relance de l'emploi.

Il faut plus de moyens pour notre police, notre justice et notre coopération internationale.

Bref, il nous faut plus de tout ce que ce gouvernement est en train de détricoter via ses mesures d'économies.

La FGTB soutient l'action d'École en colère, du Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, de l'Association de Défense des allocataires sociaux, de la Ligue des Droits de l'Homme et d'Acteurs des Temps Présents contre la levée du secret professionnel des travailleurs sociaux.

Paru dans Syndicats n° 3 - 17 février 2017

FAIRE FACE À L'AUSTÉRITÉ

Le samedi 4 mars 2017, la Marche mondiale des femmes a appelé à la mobilisation dans les rues de Bruxelles à la veille de la Journée internationale des Droits des femmes pour dénoncer les effets des politiques prises par notre gouvernement qui sont en train de démanteler la sécurité sociale et tout le système de protection sociale.



Les politiques d'austérité constituent un acte de violence économique faite aux femmes. Tout au long de leur carrière, les femmes sont confrontées aux violences économiques, et ce simplement parce qu'elles sont des femmes. En même temps, les coupes budgétaires empêchent le développement de structures nécessaires comme l'accueil de la petite enfance, les services aux personnes malades ou handicapées, les aides familiales, etc. et privent les femmes de leur temps. Toutes les tâches que les femmes assumeront dès lors gratuitement et sans reconnaissance ne leur permettent pas d'acquérir une réelle autonomie économique et leur font porter le poids de remboursement d'une dette qui n'est cependant pas due à des dépenses trop lourdes, mais à un manque (de prévisions) de rentrées financières de l'État.

Des soins plus chers

Ces politiques entraînent plus de charges, moins de moyens et ... des soins de santé plus chers. En 2015, le budget des soins de santé en Belgique a été diminué de 1,5 milliard d'euros après la mise en place des politiques d'austérité. Jusqu'à maintenant les soins de santé ont fourni 22 % de l'effort total d'assainissement budgétaire. Pour continuer à respecter le pacte de stabilité économique, le gouvernement a exigé de l'assurance maladie une contribution de près de 2,8 milliards d'euros pour 2018 ! La précarité et la pauvreté sont des facteurs qui influencent fortement la santé.

C'est simple, quand on a de l'argent on mange mieux, on se soigne plus facilement, on ne reporte pas ses soins. Augmenter le coût des médicaments à charge du patient revient à pénaliser les plus démunis. En 2013, en Wallonie,

24,9 % des femmes et 44,3 % des familles monoparentales ont renoncé aux visites médicales ou ont dû les reporter alors qu'elles en avaient besoin. Les femmes sont particulièrement concernées, car ce sont elles qui, faute de moyens, s'auto-médicalisent.

Femmes enceintes écartées

Quant aux jeunes femmes, leurs premières expériences professionnelles risquent de s'avérer de plus en plus compliquées. Afin de « responsabiliser l'employeur », le gouvernement préconise de lui faire porter 10 % de l'indemnité mutuelle en cas d'écartement des salariées enceintes. Cette mesure a de quoi démotiver les patrons à engager des femmes en âge d'avoir des enfants, et peu importe d'ailleurs si elles souhaitent en avoir ou pas, le risque est là. Sans compter que les secteurs où les femmes sont bien représentées - celui de l'enfance ou des soins de santé par exemple - seront pénalisés, alors que ceux où les hommes sont majoritaires ne sentiront forcément rien passer.

Les politiques d'austérité creusent l'écart entre les pensions des femmes et des hommes. Le fossé économique entre les femmes et les hommes va au-delà de la durée de la carrière ; il se prolonge jusqu'à la pension. En Belgique, 50 % des femmes vivent avec une pension inférieure à 1 000 euros, nettement plus basse que celle des hommes. Il existe un risque que ce pourcentage augmente.

Article mis en ligne sur le site du CNCD le 2 mars 2017

Qu'est-ce que l'ASBL PENSOC ?

Quelles sont les conditions pour en devenir membre ?

Quels avantages à retirer en devenant membre de l'ASBL PENSOC ?

L'ASBL Pensoc a été fondée le 1/07/2009 afin que nos travailleurs pensionnés de bpost puissent continuer à bénéficier d'une série d'avantages. En effet, le « Service social de La Poste » allait disparaître à cette époque. La Poste voulait surtout mettre un terme aux avantages octroyés. La CGSP Poste a alors pris les devants afin de préserver ces avantages pour les pensionnés. Ce fut un exercice difficile, mais nous sommes parvenus, en front commun, à mettre sur pied l'ASBL Pensoc. Nous avons atteint notre objectif après avoir libéré les moyens financiers nécessaires et avoir créé une nouvelle structure, dotée d'un règlement et d'une politique financière clairs. N'oubliez pas que ressortissait alors à La Poste la charge de l'administration et du budget des requisitoires. Nous y reviendrons.

L'ASBL Pensoc est administrée et dirigée par un responsable et gérée par un Conseil d'administration et une Assemblée générale. Ce conseil est paritaire et regroupe des représentants mandatés par les différentes organisations syndicales. Nous pouvons aujourd'hui dire que la politique menée est cohérente et le nombre de membres marquant leur accord sur le principe de « solidarité entre les membres » n'a cessé de croître.

Quelques chiffres :

- 18104 membres payants,
- 2,2 millions d'euros de budget en moyenne pour les frais médicaux sur base annuelle,
- 3500 participants à la journée récréative pour les pensionnés, organisée à Namur et Gand,
- des centaines d'euros d'avantages grâce à la carte avantages, en collaboration avec l'ASBL Actisoc,
- des centaines de membres qui consultent chaque jour : www.pensoc.be.

La CGSP Poste est très impliquée dans l'administration et la gestion de l'ASBL Pensoc. Après huit ans de travail, nous pouvons être fiers de son bon fonctionnement. En effet, la bonne gestion de l'ASBL Pensoc est la meilleure garantie du maintien des avantages existants. De leur maintien, voire de leur éventuelle extension : voilà à quoi nous travaillerons d'arrache-pied ces prochains mois. Tout le monde sait pertinemment que bpost souhaite supprimer les requisitoires pour les pensionnés depuis des années. La CGSP Poste s'y oppose fermement. Nous sommes prêts à mener les discussions utiles et nous vous tiendrons au courant des changements éventuels.

PENSOC ASBL Conditions et avantages au 1^{er} janvier 2017

Ayants droit

- Les membres du personnel statutaires pensionnés qui étaient en activité à bpost immédiatement avant leur mise à la retraite.
- Les membres du personnel contractuels barémiques qui étaient en activité à bpost immédiatement avant leur mise à la retraite et ayant au minimum 10 ans d'ancienneté à condition qu'ils n'aient pas d'autres revenus dépassant le montant de 300 €.
- Les conjoints survivants et orphelins des membres pensionnés décédés, à charge du membre pensionné au moment de son décès.

Personnes à charge

Les époux ou cohabitants légaux doivent être fiscalement à charge du bénéficiaire. Il y a, également, des règles pour pouvoir accepter l'inscription des enfants de maximum 25 ans.

Comme le droit aux allocations familiales, études, le lien de parenté...

Modifications ultérieures : nous retenant la situation familiale de la veille de la mise à la retraite. Après, les inscriptions de nouveaux ayants droit ne sont plus possibles.

Cotisations

Les bénéficiaires susmentionnés doivent s'acquitter d'une cotisation afin de confirmer leur inscription. Cette cotisation est un montant symbolique de solidarité entre les membres. Ce montant est indivisible et n'est remboursé en aucun cas.

En 2017, elle est fixée à 30 €/an par titulaire avec ou sans personne à charge. Un ménage composé de 2 pensionnés de bpost paie une cotisation.

Les nouveaux pensionnés paient la cotisation à partir de la date de la mise à la retraite (2,50 €/mois). Nous invitons les **nouveaux pensionnés** à devenir membre moyennant le paiement de la cotisation de solidarité. Via ce paiement, le membre marque son accord d'affiliation en respectant les principes de solidarité entre les membres. La cotisation est due pour les mois compris entre la date de la pension et la fin de l'année de référence.

Les nouveaux pensionnés doivent s'affilier en payant la cotisation de solidarité endéans les **6 mois**, à compter de la date de la pension. En cas de non-paiement, dans ce délai, nous partons du principe que la personne ne désire pas s'affilier. **Une affiliation ultérieure n'est en principe plus possible.**

Avantages

- **Frais médicaux à partir de la date de la pension**

Comme avant, il vous est possible de

présenter les preuves de vos soins de santé à l'aide d'un bordereau dûment complété. Vous pouvez imprimer les bordereaux via www.pensoc.be ou les commander auprès du Pensoc. Lisez attentivement les rubriques avantages et règlement à ce sujet.

• **Journée du pensionné**

Chaque année, nous invitons nos membres, en règle de cotisation, à participer à notre fête. Nous clôturons la liste des invités à la fin du mois qui précède la date de la lettre d'invitation.

• **Avantages - Guide et carte**

Annuellement nos membres reçoivent le guide et la carte avantages. Pour les nouveaux pensionnés, la carte reçue comme membre du personnel reste valable et donne accès aux avantages. Nous veillons au renouvellement de la carte, en janvier de l'année qui suit, pour les personnes en règle de cotisation.

• **Consultation des publications de bpost (texto...)**

Via notre site www.pensoc.be, nous mettons à disposition de nos membres une série de publications délivrées par bpost. La consultation de la liste actualisée des pensionnés et personnes

décédées est limitée aux personnes en règle de cotisation et moyennant leur numéro de matricule. Attention : les nouveaux pensionnés doivent d'abord payer la cotisation et être repris sur la liste d'accès-Security.

Principe général - Frais médicaux

Nous basons nos interventions sur la nomenclature de l'assurance maladie belge déterminée par la caisse d'assurance maladie (mutualité). Pour la plupart de ces prestations INAMI, nous accordons une intervention de 40 % du ticket modérateur légal à charge du patient. Cette intervention peut être augmentée à 90 %, s'il s'agit de soins de santé qui ont un rapport direct avec une maladie reconnue. Notre médecin-conseil décide, au préalable, de la reconnaissance du dossier et le suit.

Les avantages médicaux pour lesquels aucune intervention INAMI n'est prévue en sont, majoritairement, exclus conformément au Règlement de l'ASBL.

Procédure d'intervention

Transmettez un formulaire de demande 510 ou 510bis dûment complété à Pensoc asbl, 1105 Bruxelles, accompagné :

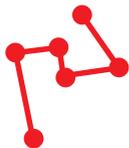
- **des preuves d'interventions** délivrées par la caisse d'assurance maladie - mutualité stipulant le ticket modérateur à charge du patient (ambulante ou hospitalisation) ;
- **de la facture originale d'hospitalisation.** Cette dernière peut être remplacée par une copie si une attestation d'intervention d'un assureur ou de la caisse de maladie - mutualité est jointe ;
- **d'une attestation BVAC,** délivrée par le pharmacien mentionnant les médicaments remboursés par l'INAMI ;
- de tout autre **justificatif** ou **certificat médical** délivré par les dispensateurs de soins de santé reconnus en Belgique ou à l'étranger.

Délai d'introduction :

Le document médical doit en principe être soumis pour remboursement endéans les 12 mois suivant la date de la facture.

Journée du pensionné
vendredi 12 mai 2017 Namur Expo

*Bloquez déjà cette date dans votre agenda !
Une invitation vous parviendra bientôt*



INTERRÉGIONALE DE BRUXELLES

Les XLT-RDF

Une grande majorité d'entre vous ont certainement déjà consulté la note de la direction sur cyber concernant les XLT.

La CGSP tient à préciser qu'elle n'a signé aucun accord avec la direction allant dans ce sens. Au contraire, la CGSP ne peut que regretter (alors que les négociations étaient en cours) l'attitude antisociale dont la Direction générale ainsi que les Ressources humaines ont fait preuve afin d'appliquer de façon unilatérale les XLT-RDF, ce système qui est supposé remplacer (avec perte financière pour les agents) les CT.

Nous estimons que nous pouvions obtenir un accord bien meilleur, d'ailleurs nous avons déposé d'autres pistes et propositions sur la table des négociations que les dirigeants de l'entreprise n'ont pas voulu prendre en considération.

C'est pourquoi nous vous invitons à poursuivre l'action BOYCOTT que nous avons entamée en janvier pour mettre la direction au pied du mur et la forcer à revenir à la table des négociations avec les organisations syndicales. Vous méritez, camarades, beaucoup plus de respect et vous méritez une rémunération en conséquence des sacrifices que vous faites pour l'entreprise.

Pertes de freinage temporaires

La CGSP s'inquiète des multiples pertes de freinage ces derniers mois et de tous les désagréments que cela a provoqué.

À ce titre, une série de réunions ont été programmées dans le but de résoudre définitivement ces problèmes. Nous attendons beaucoup de ces réunions dont la première a débuté ce 27 février.

Toutefois, le front commun syndical a convenu avec la direction BUS d'un plan d'action à élaborer dans les 15 jours. Nous tenons cela à l'œil avec la plus grande attention.

La CGSP espère que la cause de ces défaillances techniques va être trouvée très rapidement, il y va de la sécurité de tous.

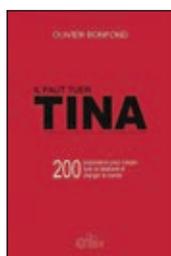
Une fois de plus nous insistons pour souligner le travail remarquable, effectué au quotidien par nos collègues du Technical BUB, ces agents grâce auxquels des millions de voyages sont réalisés chaque année. Ils sont les metteurs en scène des journées bruxelloises et tout cela avec des moyens pas toujours convenables et un cruel manque d'effectif.

Actions et mouvements d'humeur suite aux manquements dans l'affaire des bus-navettes

Suite au cafouillage organisationnel des bus-navettes 51-82, un mouvement d'humeur spontané et légitimement reconnu par la CGSP a éclaté ce mardi 28 février. Le problème résultait d'une absence de fléchage, de marquages, AMM, qui a conduit à plusieurs accidents avec dégâts matériel et de fait, plusieurs conflits venant augmenter le stress et la charge psychosociale de nos chauffeurs.

Ce mouvement de « colère » a forcé le mode concerné à débloquer la situation en apportant une solution imminente et praticable.

Dario COPPENS
Secrétaire régional



Il faut tuer TINA

There Is No Alternative : il n'y a pas d'alternative. La célèbre expression de Margaret Thatcher est tout sauf vraie. Des alternatives au capitalisme et à la pensée unique néolibérale existent. Elles sont construites par des femmes et des hommes qui, partout dans le monde, se dressent contre l'injustice, les inégalités, l'oppression. Beaucoup de ces alternatives sont simples, cohérentes et, avec un peu de volonté politique, pourraient être mises en œuvre dès aujourd'hui. L'objectif de ce livre est de proposer un outil accessible, pratique, concret et rigoureux pour rompre avec le fatalisme ambiant et montrer que, dans tous les domaines (finance, économie, éducation, culture, démocratie, agriculture, etc.), des alternatives crédibles à la mondialisation capitaliste sont à notre portée. Ce ne sont pas le bon sens ou l'intérêt général qui mènent le monde, mais les rapports de force. Face à la puissance organisée des transnationales et de la finance, il est temps que les peuples s'organisent, prennent en main leur destin et, par l'action collective, relèvent le défi du changement.

Olivier Bonfond est économiste et conseiller au CEPAG (Centre d'Éducation populaire André Genot).

Olivier Bonfond, *Il faut tuer TINA : 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, Éd. du Cerisier, Cuesmes, février 2017, 528 p., 30,30 €.

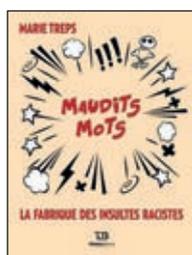


Si la démocratie fait faillite

Le cycle démocratique, vieux de deux siècles, est-il arrivé à son terme ? On pourrait le penser à en juger par les signes inquiétants que constituent la poussée des populismes, la défiance des citoyens, la montée de l'abstention électorale. Et si la démocratie telle que nous la connaissons se révélait en fin de compte inadaptée aux conditions sociales nouvelles créées par la mondialisation ? Telle est l'interrogation que poursuit Raffaele Simone dans ce livre.

Raffaele Simone est un linguiste et professeur italien.

Raffaele Simone, *Si la démocratie fait faillite*, Gallimard, Paris, novembre 2016, 272 p., 22,50 €.



Le vol des mots

La vacuité du langage contemporain, c'est-à-dire ce faux-semblant qui porte le masque du « parler vrai » (« le pays va mal ; le pays va mieux », etc.), la création d'euphémismes (« le transfert de compétences » pour « l'abandon de souveraineté »...), la falsification du sens des mots (on veut nous faire passer toute « réforme » pour « progrès » quand il ne s'agit que de « régression »...), la vassalité à la novlangue européenne (« gouvernance », « rationalité », « efforts », « compétitivité », « sérieux budgétaire »...) ne sont pas acceptables. « Si vous cédez sur les mots, disait Freud, vous cédez sur les choses ». L'abécédaire de quinze mots choisis par les auteurs, afin de dénoncer cette désaffection du langage, est emblématique des enjeux des batailles idéologiques qu'ils recouvrent : citoyen, croissance, égalité, gauche, gouvernance, impôt/contribution, intérêt général, laïcité, lutte des classes, nation, parti socialiste, populisme, social/sociétal, service public, social-démocratie.

Francis Daspe est responsable de la Commission « Éducation » du Parti de gauche.

Céline Piot est professeur d'histoire et de géographie à l'ESPE d'Aquitaine.

Francis Daspe et Céline Piot, *Le vol des mots, le voile des mots*, Éd. du Croquant, Paris, janvier 2017, 164 p., 8 €.



La fin de l'Union européenne

L'Union européenne est morte, mais elle ne le sait pas encore !

Elle est morte du rejet de ses peuples qui manifestent, notamment lors de référendums, une défiance sans retour. Certains ont même tenté la sortie, à l'instar des Britanniques au printemps 2016 ! Elle est morte de son inaptitude à régler ses problèmes internes autrement que par de brutaux ukases. Elle est morte de l'échec spectaculaire de son modèle économique. Elle est morte, enfin, de son illégitimité démocratique, de ses Traités qui ont remplacé la souveraineté populaire par une technocratie sans vision.

Accepter de dresser enfin son acte de décès peut être l'occasion, en revanche, d'une heureuse renaissance des pays qui la composent.

Coralie Delaume est essayiste. Elle anime le blog « L'arène nue », consacré au projet européen.

David Cayla est économiste. Il est membre du collectif Les Économistes Atterrés.

Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne*, Éd. Michalon, Paris, janvier 2017, 256 p., 19 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régions
- 3 / Édito • Quand le Droit est au service d'une idéologie...
- 4 / Dossier • Dette publique – La Belgique, prochaine proie des fonds voutours ?
- 7 / Livre • « Il faut tuer TINA »
/ Salaires • 2017, année de l'augmentation des salaires !
- 8 / IRB • Nos perspectives syndicales pour Bruxelles
- 9 / Égalité de genre • Six façons de promouvoir l'égalité hommes/femmes
- 10 / Sécurité • Nous refusons que le terrorisme change notre modèle de société
- 11 / Journée internationale des Droits des femmes • Faire face à l'austérité

Infos POSTE

12 / ASBL PENSOC

Infos TBM

14 / Interrégionale de Bruxelles

15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11